



CANCER DU SEIN :

Quel examen et à quel âge ?

Dès
25 ans

Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.*

* Avant 25 ans, en cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre médecin, gynécologue ou sage-femme.

Entre 50
et 74 ans

Si vous avez entre 50 et 74 ans et que vous ne présentez ni symptôme, ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les 2 ans.

L'Assurance Maladie vous adresse une invitation à réaliser un dépistage.

Vous n'avez pas reçu votre courrier d'invitation ?

Contactez l'Assurance Maladie via votre espace sur Ameli ou par téléphone au 36 46

Vous pouvez également demander une prescription à votre médecin, gynécologue, sage-femme ou vous adresser dans un cabinet de radiologie agréé

Après
74 ans

Après 74 ans, la question du dépistage des cancers du sein doit être examinée au cas par cas avec votre médecin.

Vous pouvez également vous adresser à votre gynécologue ou sage-femme.

Les cabinets de radiologie agréés proches de chez vous

Pour réaliser votre mammographie, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel cabinet de radiologie agréé de France.

Pour obtenir la liste des radiologues agréés d'un autre département de la région, contactez l'**Assurance Maladie**

Ou consultez le site internet : <https://www.ameli.fr>
ou flashez le QR Code



SAINT-OMER

Cabinet de radiologie
68 rue Ambroise Paré
62575 SAINT OMER
03 21 38 35 34

*

AIRE SUR LA LYS

Cabinet de radiologie
25 boulevard Foch
62120 AIRE SUR LA LYS
03 21 39 01 26

AUDRUICQ

SELARL PARRC AUDRUICQ
131 rue Carnot
62370 AUDRUICQ
03 74 10 02 20

BOULOGNE SUR MER

Centre Hospitalier Dr Duchenne
Allée Jacques Monod
62200 BOULOGNE SUR MER
03 21 99 30 10

SAINT MARTIN BOULOGNE

Centre de radiologie CAP SUD
17A rue de la Plaine
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
03 21 30 00 11